

Vibrance Gold

Un standard
en protection fongicide des semences

Nouveau catalogue des usages :
Préconisations des cultures, cibles
et conditions d'emploi, se reporter
à l'étiquette du produit ou
www.syngenta.fr



 **Vibrance® Gold**

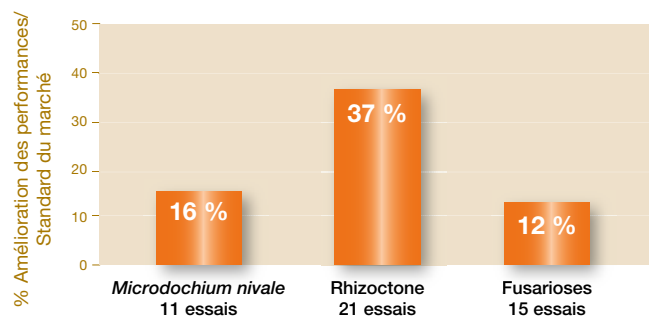
syngenta®

Sédaxane - Une nouvelle génération de SDHI dédiée à la protection des semences

Un mode d'action dédié à la protection des semences : pour une efficacité accrue

- ▶ Le sédaxane est le premier représentant d'une nouvelle génération de SDHI (Succinate DesHydrogenase Inhibitor) et appartient au groupe des pyrazoles. Il inhibe la fabrication d'énergie au niveau de la chaîne respiratoire des mitochondries en se fixant sur une enzyme, la succinate-deshydrogénase du complexe II. Privé d'énergie, le mycélium arrête alors son développement.
- ▶ Par rapport aux anciennes générations de SDHI, les pyrazoles sont plus efficaces, et **permettent d'accroître l'affinité et la solidité des liens entre la substance active et l'enzyme succinate deshydrogénase.**
- ▶ Pour la première fois, Syngenta développe une substance active totalement dédiée à la protection des semences, développée également à travers le monde sur différentes cultures.

Produit à base de sédaxane



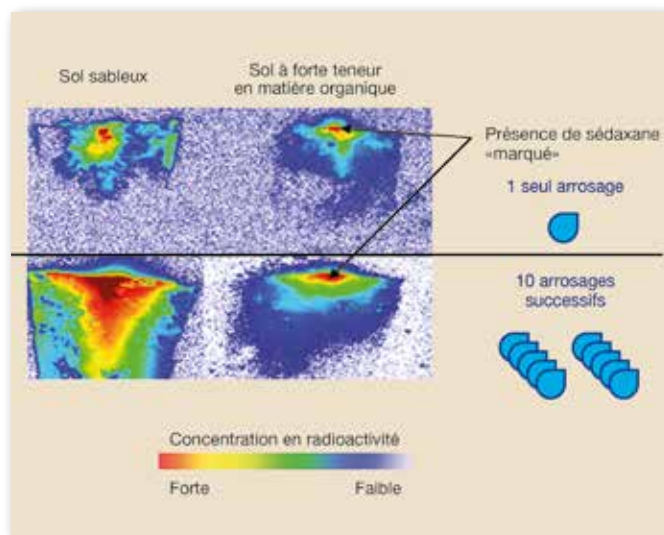
Source : dossier d'AMM - Essais réalisés en Europe sur blés

Un comportement parfaitement adapté à la protection des semences

Que le sol soit riche en matières organiques ou sableux, que la pluviométrie soit faible ou forte, le sédaxane reste actif autour de la graine et des racines. Ce comportement est unique.

- ▶ Il diffuse autour de la graine, adhère aux particules du sol, et agit plus longtemps que les fongicides traditionnels.
- ▶ **Il crée un véritable « bouclier » de protection autour de la semence et des racines**, donc il est parfaitement adapté à la protection des semences.

Comportement du sédaxane dans le sol



Vibrance® Gold – Un nouveau standard en protection fongicide des semences

Association unique de 3 modes d'action complémentaires

- ▶ Vibrance Gold procure une **efficacité durable** en apportant au moins deux modes d'action différents et efficaces contre chaque pathogène ciblé.



• Composition :

- sédaxane 50 g/l, fludioxyl 25 g/l, difénoconazole 25 g/l

• Dose : 0,2 l/q

• Usages autorisés :

- Sur blé : fusarioses, rhizoctone, carie, charbon nu et septoriose
- Sur orge : fusarioses, charbon couvert, helminthosporiose
- Sur triticale : fusarioses et septoriose
- Sur seigle : fusarioses
- Sur avoine : fusarioses et charbon nu

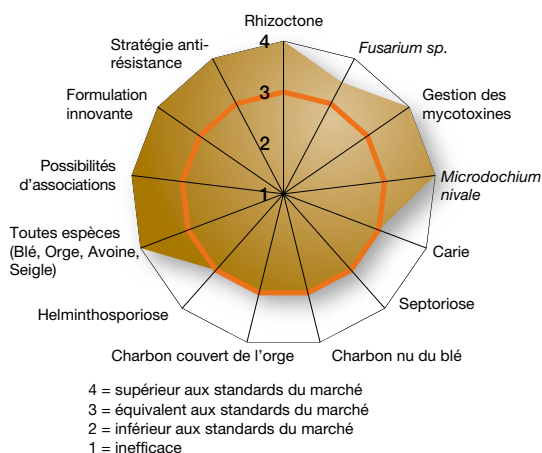
Un spectre d'efficacité plus large et des racines plus saines

Par rapport au standard du marché, Vibrance Gold procure un large spectre d'efficacité contre les pathogènes présents sur la semence ou dans le sol.

▶ Contre les maladies des semences et celles transmises par le sol

- Il procure un haut niveau d'efficacité sur les fusarioses (*Microdochium nivale*, *Fusarium sp.*), mais aussi sur la septoriose et l'helminthosporiose.
- Il complète et renforce l'efficacité contre les caries (*Tilletia caries* et *Tilletia controversa*) et les charbons (*Ustilago tritici*, *Ustilago hordei*, *Ustilago avenae*,...).

Vibrance Gold - Positionnement par rapport aux standards du marché

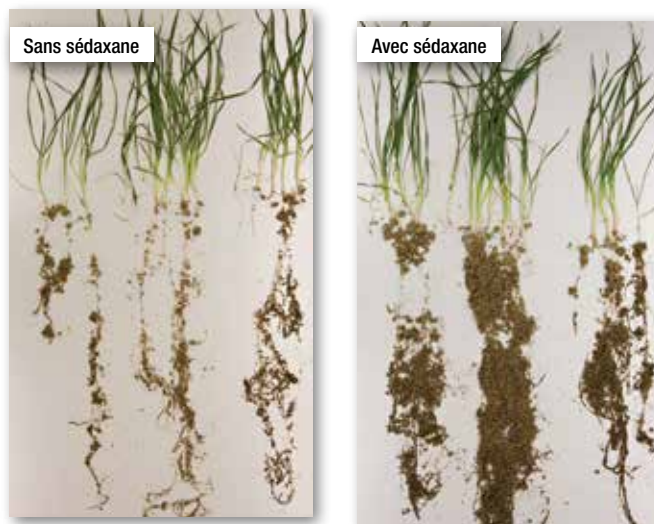


Vibrance Gold assure une protection inégalée jusqu'en sortie d'hiver.

▶ Contre le rhizoctone

Etymologiquement rhizoctone signifie « tueur de racines ». Bien que souvent sous-estimé et souvent confondu avec le piétin verse, le **rhizoctone** (*Rhizoctonia cerealis* et *Rhizoctonia solani*) peut altérer les potentiels de rendement et la qualité de la récolte.

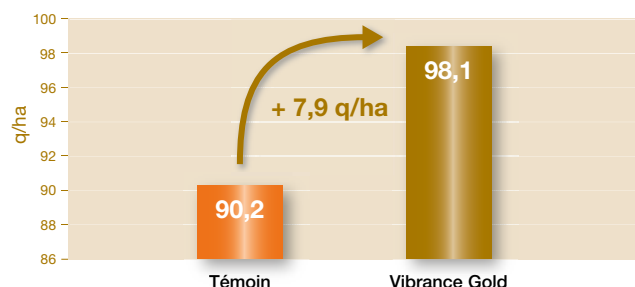
Symptômes de dégâts de *Rhizoctonia solani* sur blé



Essai « rhizotron » sur sol contaminé par le rhizoctone, observations 83 jours après semis (Stein, 2010)

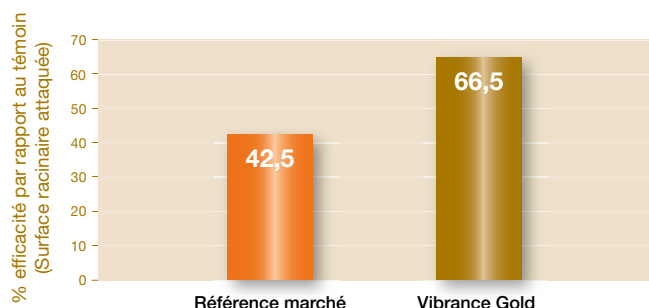
Avec un haut niveau d'efficacité contre le rhizoctone (66,5 %), Vibrance Gold est la première protection des semences autorisée contre ce pathogène.

Comparaison de rendement en présence de rhizoctone



Essai Obenheim (67), précédent maïs, semis du 14 octobre 2010 (conditions de contaminations artificielles rhizoctone)

Efficacité sur rhizoctone



Moyenne de 21 essais (dossier AMM)

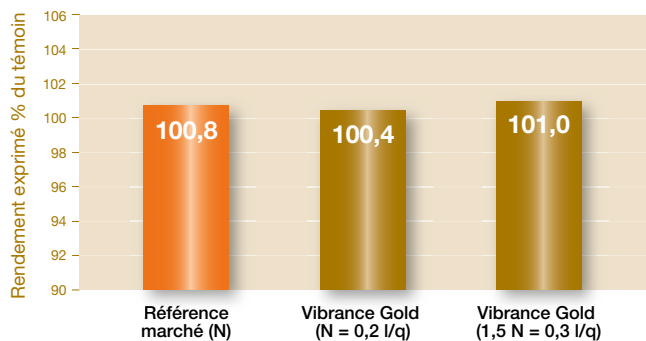
En luttant efficacement contre *Microdochium nivale* et contre le rhizoctone, principales maladies racinaires des céréales, Vibrance Gold permet d'assurer un meilleur développement racinaire.

Une formulation unique

- ▶ La formulation de Vibrance Gold a été spécialement étudiée pour apporter un haut niveau d'efficacité tout en assurant une **parfaite sélectivité**.

Que ce soit à la dose N (0,2 l/q) équivalente à la dose homologuée ou 1,5 N (0,3 l/q), sur blé comme sur orge, Vibrance Gold est parfaitement sélectif des cultures.

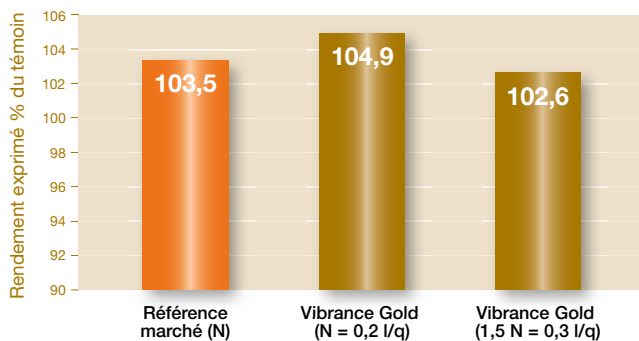
Test sélectivité sur blé



Moyenne de 18 essais (dossier AMM)

- ▶ **Technologie Formula M : un plus pour Vibrance Gold.** Bénéficiant de la technologie Formula M, les substances actives de Vibrance Gold sont parfaitement réparties autour de la semence. Cette technologie permet de diminuer la quantité de poussière. Les semences protégées restent fluides et coulent plus régulièrement dans le semoir.

Test sélectivité sur orge



Moyenne de 19 essais (dossier AMM)



En préservant la santé racinaire et en assurant une bonne implantation, Vibrance Gold contribue à l'expression optimale du potentiel génétique des céréales.

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

VIBRANCE® GOLD - AMM N° 2110102 - Composition : 25 g/l difénoconazole * + 25 g/l fludioxonil * + 50 g/l sedaxane ** - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez

les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

© Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.